

Candidature à l'élection Administrative ou Technique

Du Comité Régional du Centre-Val de Loire

1^{er} Décembre 2024 – CREPS DE BOURGES

**Joindre une
Photo d'identité**

sans la coller,
ni l'agrafer - merci

Fiche à retourner **par pli recommandé avec accusé de réception ou accusé main**, au siège du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, 1240 Rue de la Bergeresse 45160 OLIVET, **pour le 31 Octobre 2024 dernier délai** (cachet de la poste faisant foi).

CANDIDAT (E):

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
Nationalité : Profession :
Licencié(e) à la FFG depuis : N° de licence :

CANDIDATURE en qualité de : ①

- Membre du CD : 1
- RTR dans la discipline ② 1
- Médecin : 1
- Membre du comité technique de 1

① : cocher la case correspondant à votre choix. Une seule case possible, sauf pour un RTR qui peut aussi cocher membre du comité technique dans lequel il s'est inscrit en tant que RTR.

② : indiquer la discipline choisie (une seule) : GAM, GAF, GR, TR-TU, AERO, GAC, TG, GPT.

Activités au sein des structures de la fédération à la date de la candidature :

Autres activités :

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues par les statuts et règlement intérieur de la FFG et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du (de la) candidat(e)



Élection Administrative ou Technique
Du Comité Régional du Centre-Val de Loire

1^{er} Décembre 2024 – CREPS DE BOURGES
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible au Comité Directeur tout candidat doit :

- Être licencié à la Fédération depuis au moins trois saisons consécutives et complètes précédant l'élection :
 - o Au titre d'une association affiliée au comité régional,
 - o au titre d'une licence individuelle. Dans ce cas, il doit résider dans le ressort territorial du comité régional.

- Avoir dix-huit ans révolus.

Les candidats au titre de la catégorie de médecin ne peuvent se présenter qu'à la condition d'être titulaire du diplôme de Docteur en médecine.